



**Partenariat  
Mondial**

pour une coopération efficace  
au service du développement

# **Le 2<sup>e</sup> cycle de suivi (2015-2016)**

## **Indicateurs 2, 3, 7**

---

Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE

[www.effectivecooperation.org](http://www.effectivecooperation.org)



# Que suit le Partenariat Mondial?

10 indicateurs, ancrés dans les principes relatifs à l'ECD

## Indicateurs de l'enquête de suivi de Paris

*Forte demande des pays et bons antécédents*

- **Redevabilité mutuelle**
- **Prévisibilité**
- **Inscription de l'aide au budget**
- **Utilisation des systèmes de GFP/de passation des marchés**
- **Aide déliée**

## NOUVEAUX indicateurs issus de Busan

- **Genre**
- **Résultats**
- **Dialogue public-privé (DPP)**
- **Environnement favorable aux OSC (EF OSC)**
- **Transparence**

## Année de référence

- En ce qui concerne les indicateurs tirés de l'Enquête de suivi de la Déclaration de Paris, année de référence = 2010
- En ce qui concerne les nouveaux indicateurs, année de référence = 2013/ (Genre & Transparence) ou 2015/2016 (Résultats, DPP, EF OSC)

# Ce qui est suivi ? 10 indicateurs

Thèmes et Indicateurs	Sources d'information	
	Pays en développement	Autres processus
<p><b>Thème : La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement</b></p> <p><b>Indic 1.</b> Degré d'utilisation des cadres de résultats des pays en développement par les fournisseurs de coopération pour le développement</p>	■	
<p><b>Thème : La société civile opère dans un environnement qui maximise son engagement et sa contribution au développement</b></p> <p><b>Indic 2.</b> Degré de contribution du gouvernement et des fournisseurs de coopération à un environnement favorable aux OSC, et degré de mise en œuvre par les OSC des principes d'efficacité du développement dans leurs propres activités</p>	■	
<p><b>Thème : Engagement et contribution du secteur privé au développement</b></p> <p><b>Indic 3.</b> Qualité du dialogue public-privé</p>	■	■ (Enquête sur le budget ouvert & Indices de gouvernance mondiale)
<p><b>Thème : Transparence : les informations sur la coopération au développement sont accessibles au public</b></p> <p><b>Indic 4.</b> Mesure de l'état de mise en œuvre du standard commun par les fournisseurs de coopération</p>		■ (IITA et CAD-OCDE)
<p><b>Thème : La coopération pour le développement est davantage prévisible</b></p> <p><b>Indic 5a.</b> prévisibilité annuelle - Pourcentage de l'aide décaissée au cours de l'exercice pour lequel elle était prévue par les fournisseurs de coopération pour le développement</p> <p><b>Indic 5b.</b> prévisibilité à moyen terme – Pourcentage de l'aide couverte par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses fournis au niveau des pays</p>	■	
<p><b>Thème : L'aide est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire</b></p> <p><b>Indic 6.</b> % de l'aide prévue pour décaissement qui est comptabilisé dans les budgets annuels approuvés par les assemblées législatives des pays en développement</p>	■	
<p><b>Thème : La redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examen inclusifs</b></p> <p><b>Indic 7.</b> % des pays qui effectuent des évaluations inclusives mutuelles des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements convenus</p>	■	
<p><b>Thème : Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes</b></p> <p><b>Indic 8.</b> % des pays disposant de systèmes qui suivent et rendent publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes</p>	■	
<p><b>Thème : Des institutions efficaces - les systèmes des pays en développement sont renforcés et utilisés</b></p> <p><b>Indic 9a.</b> Qualité des systèmes de GFP des pays en développement</p> <p><b>Indic 9b.</b> Utilisation des systèmes de GFP et de passation des marchés des pays en développement</p>	■	■ (EPIN)
<p><b>Thème : L'aide est déliée</b></p> <p><b>Indic 10.</b> % de l'aide qui est entièrement déliée</p>		■ (CAD-OCDE)

## Principales étapes et calendrier

<b>De juin à octobre 2015</b>	Préparation et sensibilisation
<b>De septembre à octobre 2015</b>	Lancement de l'exercice de suivi
<b>D'octobre 2015 à mars 2016</b>	Collecte et validation des données <b>Principale date butoir : 31 mars, soumission des données validées à l'EAC</b>
<b>D'avril à mai 2016</b>	Traitement et revue finale des données
<b>De juin à septembre 2016</b>	Agrégation, analyse, production et publication du Rapport d'étape 2016
<b>De septembre à décembre 2016</b>	Dialogue et diffusion ( <b>RHN2 – Novembre 2016</b> )

### Notes :

- Les échéances relatives aux pays doivent être adaptées à la situation du pays.
- Le respect de ce calendrier dépendra de l'observation des délais impartis pour transmettre les données validées par les gouvernements des pays en développement.
- Afin d'assurer la soumission des données provenant des pays en développement avant le 31 mars 2016, tout en prévoyant suffisamment de temps pour leur validation au niveau des pays, il conviendrait d'envisager la collecte des données en fonction des données qui seront disponibles en octobre-décembre 2015.

# QUI devrait y participer ?



## GOVERNEMENTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT



Le coordinateur national,  
l'acteur principal !

- Travaille en général au ministère des Finances / de la Planification (du Plan)
- Avec le soutien de son ministre (engagement politique de haut niveau)
- En liaison avec d'autres institutions gouvernementales

## BUREAUX-PAYS DES FOURNISSEURS

- En liaison avec leur siège
- 1 « **point focal des fournisseurs** », qui :
  - ✓ Sert de principal homologue
  - ✓ Facilite l'engagement des autres fournisseurs de coopération

## AUTRES PARTENAIRES

- **Parlementaires, OSC, secteur privé, syndicats**
- 1 « **point focal** » représentant chaque **groupe de parties prenantes**, qui :
  - ✓ Sert de principal homologue
  - ✓ Partage les opinions de leur groupe



## ÉQUIPE D'APPUI CONJOINTE

- Équipe basée à Paris/New York
- [au cas par cas] Bureaux-pays et centres régionaux du PNUD



Plateformes  
régionales



# Reporting des données

- Pour chaque indicateur :
- ✓ Qui transmet les données au coordinateur national ?
- ✓ Quel type de données (quantitatives ou qualitatives) ?

INDICATEURS	Gouvernement	Fournisseurs	OSC	Secteur privé	Syndicats	TYPE de DONNÉES
1 Utilisation des cadres de résultats nationaux	■	■				QUANTI & QUALI
2 Environnement favorable aux OSC	■	Point focal	Point focal			QUALI
3 Engagement du secteur privé	■	Point focal	Point focal	Point focal	Point focal	QUALI
5a Prévisibilité (annuelle)		■				QUANTI
5b Prévisibilité (à moyen terme)	■					QUALI
6 Aide inscrite au budget	■	■				QUANTI
7 Redevabilité mutuelle	■					QUALI
8 Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	■					QUALI
9b Utilisation des systèmes de GFP et de passation des marchés		■				QUANTI

## Et COMMENT devraient-ils s'engager ?

- Le coordinateur national est responsable de la conduite et de la coordination du processus
- L'ensemble des parties prenantes prennent part activement aux différentes phases de l'exercice de suivi, notamment à : (1) la préparation, (2) la collecte et la validation des données, (3) le traitement et la revue finale des données (4) l'utilisation et la diffusion des conclusions

Qui ?	Quel rôle ?
<b>Gouvernement</b> (Coordinateur national, impliquant les ministères/agences gov. compétents)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Supervise et coordonne la collecte et la validation des données</li><li>- Fournit les données pour les Indicateurs 1, 5b, 6, 7 et 8</li><li>- Coordonne l'évaluation des Indicateurs 2 et 3</li><li>- Facilite le dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi</li></ul>
<b>Fournisseurs de coopération</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fournissent les données pour les Indicateurs 1, 5a, 6, 9b et contribuent à la validation des données</li><li>- Participent à l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 (point focal)</li><li>- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi</li></ul>
<b>OSC</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participent à l'évaluation des Indicateurs 2 et 3 (point focal)</li><li>- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi</li></ul>
<b>Secteur privé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participe à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal)</li><li>- Participe au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi</li></ul>
<b>Syndicats</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participent à l'évaluation de l'Indicateur 3 (point focal)</li><li>- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi</li></ul>
<b>Parlementaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi</li></ul>
<b>Autorités locales</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participent au dialogue autour des résultats de l'exercice de suivi</li></ul>



## ***Environnement favorable aux OSC et efficacité du développement des OSC***

### **INDICATEUR 2**

**Degré :**

- de contribution du gouvernement et des fournisseurs de coopération à un environnement favorable aux OSC
- de mise en œuvre par les OSC des principes d'efficacité du développement dans leurs propres activités

***Objectif-cible global 2015 : Progrès continu au fil du temps***

## INDICATEUR 2 Définitions

**Environnement favorable aux OSC (EF OSC) :** Le contexte politique, financier, juridique et de politiques qui influence la manière dont les OSC accomplissent leur travail. Il peut comprendre :

- ✓ Le droit, la politique et la pratique respectant la liberté d'association, le droit de fonctionner sans ingérence de l'État, le droit de poursuivre des objectifs auto-définis et le droit de solliciter et d'obtenir des financements provenant de sources nationales et internationales
- ✓ Des Forums multi-parties prenantes de dialogue institutionnalisé, inclusif et transparent
- ✓ Un soutien efficace apporté par les fournisseurs de coopération pour autonomiser les OSC

**Efficacité du développement des OSC (ED OSC) :** Les principes ED OSC, aussi connus sous le nom des Principes d'Istanbul, sont des principes qui ont été convenus au niveau international, destinés à guider le travail et les pratiques des OSC. L'Indicateur 2 met l'accent sur l'un de ces principes, selon lequel les OSC sont efficaces en tant qu'actrices du développement lorsqu'elles pratiquent la transparence et la responsabilité (redevabilité).

**Dialogue multi-parties prenantes :** Un processus politique ou une initiative de développement qui réunit deux ou plusieurs groupes de parties prenantes (gouvernement, fournisseurs de coopération pour le développement, OSC, secteur privé, etc.) afin d'instaurer un dialogue sur des questions présentant un intérêt pour les différents acteurs, dans le respect du principe de l'égalité entre les parties prenantes.

## INDICATEUR 2 Contexte

### • Objectifs de l'Indicateur

- ✓ Évaluer le degré de contribution du gouvernement et des fournisseurs de coopération à un environnement favorable aux OSC et le degré d'alignement des OSC sur les principes d'efficacité du développement.
- ✓ Collecter **des informations qualitatives au niveau du pays**, pour dresser un aperçu global de l'état d'avancement de l'EF OSC et de l'ED OSC (Rapport d'étape 2016)
- ✓ **Susciter le dialogue multi-parties prenantes** (implication des gouvernements, des OSC, des fournisseurs de coopération, des parlementaires) aux niveaux des pays, régional et mondial
- ✓ **Encourager au changement de comportement** de l'ensemble des parties prenantes pour la mise en œuvre efficace des engagements de Busan

### • Engagements fondamentaux

- ✓ **2011** – L'engagement de **Busan** à permettre aux OSC de jouer leur rôle d'actrices indépendantes du développement, en veillant tout particulièrement à créer un environnement propice ( § 22a) et à encourager les OSC à suivre des pratiques qui renforcent leur redevabilité et leur contribution à l'ED ( § 22b)

*Note : Il s'agit d'un nouvel indicateur. La méthodologie proposée a été affinée en étroite collaboration avec l'Équipe de travail sur l'efficacité du développement des OSC et l'environnement propice (y compris le POED) puis testée légèrement à El Salvador et au Rwanda.*

### **Données requises :**

**Le coordinateur national rend compte des questions suivantes, en consultation avec les représentants des fournisseurs de coopération et des OSC**

*(16 questions qualitatives dans quatre modules thématiques+ des questions directrices présentées en détail dans le Guide de suivi pour faciliter les réponses)*

**MODULE 1. Un espace pour un dialogue multi-parties prenantes sur les politiques nationales en matière de développement**

- ✓ **Q<sup>g</sup>+1.** Les OSC sont-elles consultées par le gouvernement dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement?
- ✓ **Q<sup>g</sup>+2.** Les OSC ont-elles le droit d'accéder aux informations gouvernementales ?
- ✓ **Q<sup>g</sup>+3.** Existe-t-il des ressources et/ou des opportunités de formation pour renforcer les capacités de l'ensemble des parties prenantes (y compris le gouvernement, les OSC et les fournisseurs de coopération) afin d'entamer un dialogue multipartite constructif ?

MODULE 2. ED OSC : redevabilité et transparence

- ✓ **Q<sup>9+4</sup>.** Existe-t-il dans la pratique, des processus gérés par les OSC pour aborder la transparence et les redevabilités multiples dans le cadre des opérations des OSC ?
- ✓ **Q<sup>9+5</sup>.** Existe-t-il des processus de coordination mis en œuvre par les OSC pour favoriser la représentation consolidée et inclusive des OSC dans le dialogue politique (par exemple, une organisation faîtière, un réseau d'OSC, des pratiques en matière de consultation) ?
- ✓ **Q<sup>9+6</sup>.** Existe-t-il des mécanismes pour faciliter la coordination de la programmation entre les OSC (collaboration en vue d'optimiser l'impact et d'éviter la répétition inutile d'efforts) et avec d'autres acteurs du développement ?
- ✓ **Q<sup>9+7</sup>.** Existe-t-il d'autres initiatives importantes liées aux principes d'efficacité du développement des OSC qui sont mis en œuvre au niveau national?
- ✓ **Q<sup>9+8</sup>.** Est-ce que les OSC transmettent au gouvernement des données annuelles sur leurs financements, leurs secteurs d'appui et leurs principales zones géographiques d'intervention dans le développement?

*MODULE 3. La coopération publique au développement avec les OSC*

- ✓ **Q9+9.** Les fournisseurs de coopération pour le développement s'entretiennent-ils de manière systématique avec les OSC au sujet de leur politique/programmation de développement ?
- ✓ **Q9+10.** Les fournisseurs s'attachent-ils à la promotion d'un environnement favorable aux OSC dans le cadre de leur coopération avec la société civile ?
- ✓ **Q9+11.** La promotion d'un environnement favorable aux OSC, est-elle un point inscrit à l'ordre du jour du dialogue politique entre les fournisseurs et les gouvernements partenaires ?
- ✓ **Q9+12:** Les fournisseurs de coopération partagent-ils des informations avec le gouvernement sur leur soutien aux OSC ?

*MODULE 4. L'environnement juridique et réglementaire des OSC*

- ✓ **Q9+13.** La liberté des OSC est-elle reconnue et respectée (liberté d'association, de réunion et d'expression), dans la Constitution et, plus largement, dans la politique, le droit et la réglementation ?
- ✓ **Q9+14.** L'environnement juridique et réglementaire permet-il la formation, l'enregistrement et le fonctionnement d'OSC ?
- ✓ **Q9+15.** L'environnement juridique et réglementaire facilite-t-il l'accès des OSC aux ressources ?
- ✓ **Q9+16.** L'environnement juridique et réglementaire marginalise-t-il certains groupes ?

**Processus :**

- **Le coordinateur national** coordonne le processus de collecte et de validation des données, en liaison avec des :
  - (1) collègues d'institutions/de ministères compétentes
  - (2) points focaux représentant les OSC, les fournisseurs de coopération (et peut-être des parlementaires)
- Le coordinateur national est encouragé à :
  - ✓ organiser un **dialogue multi-parties prenantes** pour démarrer le processus ,
  - ✓ recueillir les **commentaires des OSC et des fournisseurs de coopération au sujet du questionnaire** (les points focaux sont invités à entreprendre des consultations avec leurs circonscriptions respectives et à fournir au coordinateur national un retour d'informations consolidées)
  - ✓ réouvrir le **dialogue multipartite** à la fin du processus afin de discuter des conclusions et de les valider conjointement, avant de les transmettre à l'Équipe d'appui conjointe
- Dans la mesure du possible, le coordinateur national essaiera de parvenir à un **consensus** en ce qui concerne les réponses. En cas de désaccord entre les groupes de parties prenantes, les points focaux sont invités à signaler tout **point de vue divergent** au coordinateur national. Le niveau d'accord de chaque groupe de parties prenantes sera enregistré dans un tableau joint au questionnaire

## INDICATEUR 2 Comment le mesurer ? (5/5)

### Processus :

- L'utilisation de **plateformes de coordination existantes** est encouragée afin de soutenir le processus et d'institutionnaliser le dialogue

- **Recours à un consultant**

**Les gouvernements peuvent décider** d'utiliser les services d'un consultant, afin :

- ✓ d'éviter de surcharger le coordinateur national
- ✓ de permettre une évaluation neutre et équilibrée qui reflète efficacement les points de vue de l'ensemble des parties prenantes

**L'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE** peut, dans la mesure du possible, faciliter ce processus grâce à un **appui technique** :

- ✓ TdR
- ✓ Liste de consultants potentiels
- ✓ Recommandations techniques pour aiguiller le travail du consultant



# *Engagement du secteur privé dans le développement*

## **INDICATEUR 3**

### **Qualité du dialogue public-privé**

*Objectif-cible global 2015 : Progrès continus au fil du temps*

**Secteur privé** : comprend des acteurs très divers tels que les sociétés nationales et étrangères, les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises, les organisations professionnelles et les organisations intermédiaires.

**Dialogue public-privé** : un mécanisme d'engagement visant à garantir des réformes politiques plus inclusives et durables par le biais d'un processus de réforme structuré et participatif. Il se rapporte à l'interaction structurée entre les secteurs public et privé dans la promotion de conditions favorables au développement du secteur privé, d'améliorations du climat d'entreprise/économique et de la réduction de la pauvreté.

- Les DPP sont variés et affichent un large éventail d'activités (les problématiques transversales ou sectorielles, les échelons ruraux ou urbains, nationaux ou infranationaux). Les initiatives s'attachant à la promotion du DPP consistent, pour la plupart, à mettre en place conjointement des groupes de travail technique, un secrétariat et une structure de supervision de haut niveau.
- Exemples de DPP : Le Forum Consultatif Public-Privé Ethiope

## INDICATEUR 3 Contexte

### • Objectifs de l'Indicateur

- ✓ Évaluer la **qualité du dialogue public-privé** (DPP) au niveau du pays, en tant que proxy pour rendre compte de l'engagement du secteur privé dans les politiques publiques)
- ✓ Collecter des **informations qualitatives au niveau du pays**, pour dresser un aperçu global de l'état d'avancement du DPP (Rapport d'étape 2016)
- ✓ **Susciter le dialogue multi-parties prenantes** [implication des gouvernements, des OSC (y compris des syndicats), des fournisseurs de coopération, des parlementaires] aux niveaux des pays, régional et mondial
- ✓ **Inciter au dialogue inclusif** avec le secteur privé en vue d'instaurer un environnement politique favorable à la croissance et au développement durable

### • Engagements fondamentaux

- ✓ **2011** – L'engagement de **Busan** à faciliter la participation du secteur privé à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement afin de favoriser l'instauration d'une croissance pérenne et la réduction de la pauvreté. ( § 32b)

- Cet indicateur s'appuie sur les outils élaborés par la **Banque mondiale**



## INDICATEUR 3

# Comment le mesurer ? (1/4)

*Note : Il s'agit d'un nouvel indicateur. Des études pilotes ont été menées en Colombie, en Éthiopie et aux Philippines.*

Une combinaison de données provenant des sources existantes à l'échelle mondiale (Module 1) et de données collectées au niveau des pays en développement (Modules 2 et 3)

MODULE 1. Le contexte juridique et réglementaire relatif au DPP

### Données requises :

L'EAC utilisera des scores existants au niveau pays, tirés d'une série d'indices internationaux, notamment :

- ✓ l'indice « Participation du public » de [l'Enquête sur le budget ouvert](#),
- ✓ les indices « Voix et responsabilisation », « Primauté du droit » et « Contrôle de la corruption » des [Indicateurs de gouvernance dans le monde](#)
- ✓ l'indice « [Participation du public à l'élaboration de la réglementation](#) »

### Processus d'évaluation :

Ces informations seront fournies au coordinateur national, en tant que source de données probantes pour orienter les discussions relatives au Module 2.

*MODULE 2 – L'état de préparation du pays à accueillir, créer ou maintenir un processus de dialogue*

### Données requises :

**Le coordonnateur national répond aux questions suivantes, en consultation avec des représentants du secteur privé, les fournisseurs de coopération et les OSC (4 questions qualitatives + questions directrices exposées en détail dans le Guide de suivi en vue de faciliter les réponses)**

- ✓ **Q<sup>g</sup>+17.** Le secteur privé est-il prêt et disposé à s'engager aux côtés du gouvernement et à interagir avec lui ?
- ✓ **Q<sup>g</sup>+18.** Le gouvernement est-il prêt et disposé à collaborer et à interagir avec le secteur privé ?
- ✓ **Q<sup>g</sup>+19.** Y a-t-il un « champion » (ou chef de file) potentiel qui peut faciliter le processus de dialogue, stimuler la volonté politique et réduire le manque de confiance entre les parties prenantes du secteur public et du secteur privé ?
- ✓ **Q<sup>g</sup>+20.** Des instruments logistiques, de financement et de renforcement des capacités, sont-ils disponibles pour soutenir le DPP ?

*MODULE 2 – L'état de préparation du pays à accueillir, créer ou maintenir un processus de dialogue*

**Processus d'évaluation :**

- **Le coordinateur national** coordonne le processus de collecte et de validation des données, en liaison avec des :
  - (1) collègues d'institutions/de ministères compétentes
  - (2) points focaux représentant le secteur privé, les syndicats, les OSC, les fournisseurs de coopération (et éventuellement des parlementaires)
- Le coordinateur national est encouragé à :
  - ✓ organiser un **dialogue multi-parties prenantes** pour démarrer le processus ,
  - ✓ recueillir les **commentaires du secteur privé, des syndicats, des OSC et des fournisseurs de coopération au sujet du questionnaire** (les points focaux sont invités à entreprendre des consultations avec leurs circonscriptions respectives et à fournir au coordinateur national un retour d'informations consolidées)
  - ✓ réouvrir le **dialogue multipartite** à la fin du processus afin de discuter des conclusions et de les valider conjointement, avant de les transmettre à l'Équipe d'appui conjointe
- Dans la mesure du possible, le coordinateur national essaiera de parvenir à un **consensus** en ce qui concerne les réponses. En cas de désaccord entre les groupes de parties prenantes, les points focaux sont invités à signaler tout **point de vue divergent** au coordinateur national. Le niveau d'accord de chaque groupe de parties prenantes sera enregistré dans un tableau joint au questionnaire

*MODULE 3 – L'efficacité organisationnelle d'une plateforme donnée de DPP*

**Données requises :**

Ce module utilise une version de la roue d'évaluation existante du DPP de la Banque mondiale. Il se penche sur le mandat, la structure, la participation, la facilitation et la gestion, les extrants, la sensibilisation et la communication, le suivi et l'évaluation de la plateforme du DPP et son degré d'autonomie.

**Processus d'évaluation :**

Il est recommandé que les **gouvernements** qui souhaitent évaluer le Module 3 aient recours aux services d'un consultant pour effectuer cette évaluation.

**L'Équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE** peut, dans la mesure du possible, faciliter ce processus grâce à un **appui technique** :

- ✓ TdR
- ✓ Liste de consultants potentiels
- ✓ Recommandations techniques pour aiguiller le travail du consultant

# ***Redevabilité mutuelle***

## **INDICATEUR 7**

**Pourcentage des pays qui effectuent des évaluations inclusives mutuelles des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements convenus**

***Objectif-cible global 2015 :*** *Tous les pays en développement ont mis en place des évaluations mutuelles inclusives*



## Définition « Évaluations mutuelles des progrès »

- ✓ Sont des exercices effectués au niveau d'un pays, associant les autorités du pays en développement et les fournisseurs de coopération pour le développement à haut niveau, afin de procéder à l'examen de la performance des différentes parties.
- ✓ Ces évaluations doivent être conduites par le biais d'un dialogue de nature inclusive impliquant :
  - Les instances gouvernementales (notamment les ministères sectoriels ou ministères dépensiers et les services compétents, aux niveaux national et local)
  - les fournisseurs de coopération pour le développement (initiatives bilatérales, i multilatérales et mondiales)
  - les acteurs en dehors de l'exécutif (notamment les parlementaires, la société civile et le secteur privé)
- ✓ Ces évaluations ont lieu à intervalles réguliers et peuvent être complétées par des examens indépendants/impartiaux

## INDICATEUR 7 Contexte

### • Objectifs de l'Indicateur

- ✓ Mesurer les progrès accomplis dans les pays en développement dans la réalisation des évaluations mutuelles.
- ✓ Inciter (1) à la mise en place au niveau des pays de mécanismes de redevabilité plus solides et plus inclusifs ; (2) à la participation de l'ensemble des parties prenantes à l'évaluation mutuelle des progrès.

### • Engagements fondamentaux

- ✓ **2005, Paris** – évaluer conjointement les progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide ( § 50 de la DP).
- ✓ **2008 Accra** – veiller à ce que les évaluations mutuelles soient entreprises dans tous les pays, associées à un meilleur contrôle parlementaire et à la participation des citoyens ( § 24b du PAA).
- ✓ **2011 Busan** – encourager l'ensemble des acteurs de la coopération pour le développement à participer à ces processus ( § 18d) ; à convenir des cadres pilotés par le pays, permettant le suivi des progrès et la promotion de la redevabilité mutuelle ( § 35a).

• L'indicateur s'appuie sur des questions tirées de **de l'Enquête sur la responsabilité mutuelle du DAES-ONU**. Le coordinateur national est encouragé à travailler en liaison étroite avec les équipes-pays des Nations Unies (PNUD) pour identifier les possibilités de synchroniser l'évaluation de l'Indicateur 7 et le travail relatif à l'ERM.

*Note : La méthodologie proposée N'A PAS changé par rapport à celle du premier cycle de suivi (2013-2014), et provient de l' enquête de suivi de la Déclaration de Paris.*

### **Données requises :**

#### **Le coordinateur national rend compte des 5 questions suivantes :**

- ✓ **Q<sup>99</sup>.** Y a-t-il une politique d'aide ou de partenariat établissant les priorités d'un pays en matière de coopération pour le développement (ou des éléments d'une telle politique convenus par le biais d'autres instruments) ? (Oui/Non)
- ✓ **Q<sup>100</sup>.** Des objectifs-cibles spécifiques d'efficacité de la coopération pour le développement à l'échelle du pays ont-ils été fixés à la fois pour le gouvernement du pays en développement et les fournisseurs de coopération pour le développement ? (Oui/Non)
- ✓ **Q<sup>101</sup>.** Une évaluation des progrès vers ces objectifs-cibles a-t-elle été effectuée conjointement et à haut niveau par le gouvernement du pays en développement et les fournisseurs de coopération pour le développement au cours des deux dernières années ? (Oui/Non)
- ✓ **Q<sup>102</sup>.** Les parties prenantes en dehors de l'exécutif (c'est-à-dire, les organisations de la société civile, le secteur privé et les parlementaires) et les autorités locales ont-elles été activement impliquées dans ces évaluations ? (Oui/Non)
- ✓ **Q<sup>103</sup>.** Les résultats complets de ces évaluations ont-ils été rendus publics dans les meilleurs délais ? (Oui/Non)

### **Mesure :**

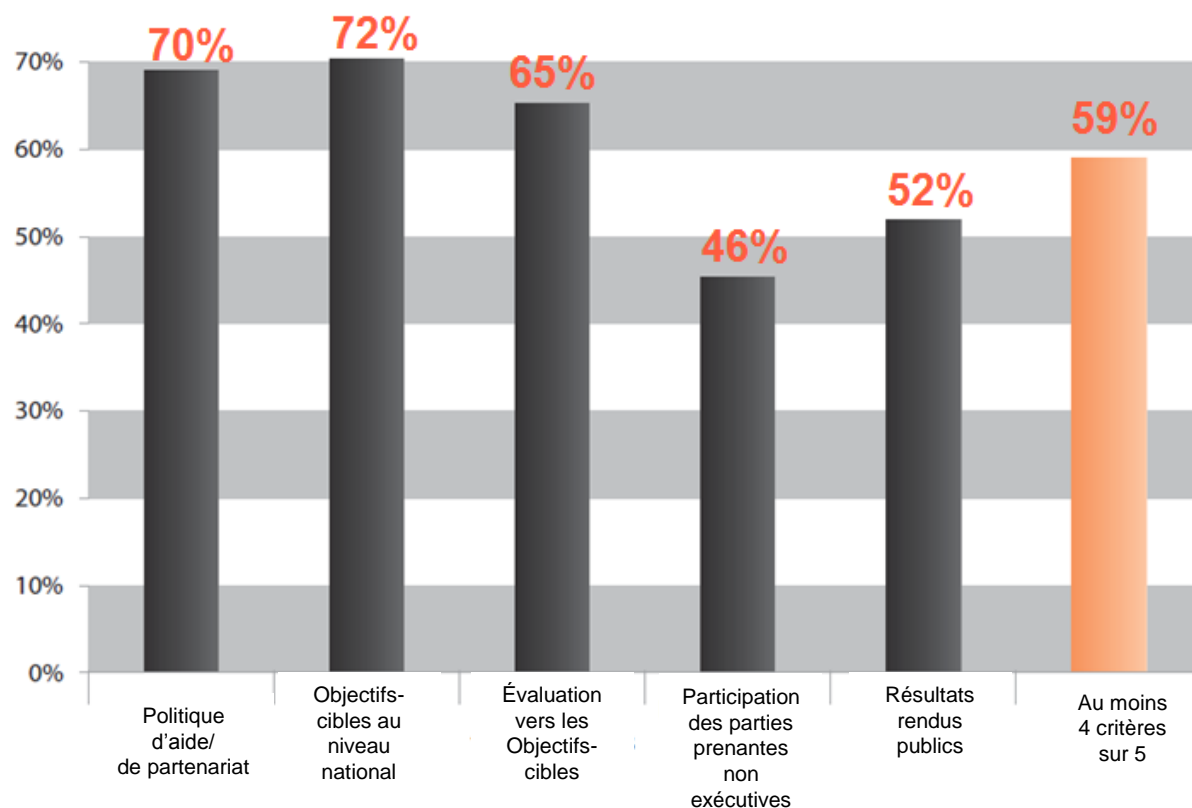
Un pays est considéré comme disposant d'un processus d'évaluation mutuelle des progrès lorsque la réponse à au moins quatre des cinq questions ci-dessus est « Oui »

## INDICATEUR 7

## Points saillants tirés du cycle de suivi 2013-2014

- En 2013, **59 %** des pays ayant effectué le reporting, ont indiqué avoir mis en place des évaluations mutuelles des progrès.

*La part des pays satisfaisant aux critères d'évaluations mutuelles des progrès :*



- Ce résultat reste bien inférieur à l'objectif-cible de 100 %, mais il indique que des progrès ont été réalisés depuis l'enquête de suivi de la DP en 2010 (en 2013, 11 pays supplémentaires ont procédé à des évaluations mutuelles de redevabilité, malgré les critères plus strictes utilisés pour définir les processus d'évaluations de RM)

**Thank you**

তোমাকে ধন্যবাদ

ありがとう

Gracias

Dankjewel

Asante

Merci

Hvala

مننه

Obrigado

شكرا

Salamat